

Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-IF-COLOC-16/06/2016

Date de publication : 16/06/2016

Date de fin de publication : 07/07/2021

IF - Collectivités territoriales et structures de coopération intercommunale

Positionnement du document dans le plan :

IF - Impôts fonciers

Collectivités territoriales et structures de coopération intercommunale

1

La présente division est consacrée à la présentation des règles relatives à la fiscalité directe locale qui s'appliquent aux communes, aux départements, aux régions et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) avec et sans fiscalité propre.

10

Elle comporte les titres suivants :

- le schéma de financement (titre 1, [BOI-IF-COLOC-10](#)) ;
- les règles relatives au vote des taux des impôts fonciers (titre 2, [BOI-IF-COLOC-20](#)) ;
- les règles relatives aux délibérations autres que celles relatives aux taux (titre 3, [BOI-IF-COLOC-30](#)).